

**Inscription préalable et paiement du stage sur www.recup-points60.fr
Bulletin d'inscription - Convention de formation pour stage**

Je soussigné(e) : Nom : Prénom(s) :
 Né(e) le : / / à : N° département : Pays :
 Adresse :
 Ville : Code postal :
 N° téléphone : Mail :
 N° du **permis de conduire** :(1)
 Délivré le : / / par la Préfecture ou Sous-préfecture de :

Déclare m'inscrire au stage de sensibilisation à la sécurité routière qui aura lieu du au
 à l'adresse suivante :
 Je déclare avoir à ce jour, après vérification de ma part, un capital de **Point(s)** sur mon permis de conduire.
 Je certifie ne pas avoir bénéficié de reconstitution de mon capital de points par un stage depuis au moins un an avant le
 1^{er} jour du stage.

REPONSES OBLIGATOIRES

Non Je n'ai effectué aucun stage **Oui** dates du dernier stage :
 Non Je n'ai pas reçu de lettre 48 SI m'annonçant un solde de points nul.
 Je m'inscris en (entourer le cas concerné):
 Cas n°1 : stage volontaire **Cas n°2** stage obligatoire car permis probatoire **Cas n°3** ou **Cas n°4** stage « justice »

Rubrique à compléter uniquement dans les cas n°2 à 4 (permis probatoire ou stages « justice ») (2)
 Infraction au code de la route commise le : / / à Heure :h.....
 Lieu de l'infraction :

Règlement intérieur des stages

En contractant avec Récup-points60, et en ayant accepté les conditions générales de vente, le participant au stage s'est inscrit pour participer à un stage de sensibilisation à la Sécurité routière ayant pour objectif ou non la récupération de points pour son permis de conduire (différents cas possibles).

La durée du stage est de deux jours consécutifs, le participant au stage doit s'organiser en conséquence afin de pouvoir suivre avec assiduité ce stage. Pour le bon déroulement du stage, les consommations de produits psycho actifs (alcool, stupéfiants...), la cigarette, électronique ou pas, l'utilisation des téléphones portables et ordinateurs ne sont pas autorisés durant la formation.

Les horaires étant fixés de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h les deux jours de stage, il est demandé au participant au stage, pour le respect et la cohésion du groupe de participants et des animateurs, de respecter ces horaires assidument.

Une feuille de présence sera à signer pour chacune des 4 demi-journées. L'attestation de stage ne sera délivrée par Récup-points60 qu'à l'issue du 2^{ème} jour de stage après 17h.

La validation de ce stage est soumise pour le participant au stage à plusieurs obligations de sa part lors du stage :

- 1) Il doit respecter strictement les horaires et assister à l'intégralité du stage, aucune absence, même partielle, n'est autorisée.
- 2) Il ne doit pas faire preuve d'un désintérêt manifeste (lire, dormir...)
- 3) Il ne doit pas avoir un comportement faisant apparaître le fait qu'il soit sous l'emprise de produits psycho actifs (Alcool, stupéfiants...).

Ces trois principaux cas pouvant être synonymes d'exclusion du participant au stage.

Nous nous réservons également le droit d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage. En cas d'exclusion d'un participant du stage, **aucune** attestation de stage ne lui sera délivrée à son issue et aucun remboursement ne sera effectué. La réglementation en vigueur interdit au Directeur du centre agréé et à ses animateurs de délivrer une attestation de stage à un participant n'ayant pas assisté à l'intégralité des deux journées de formation.

En acceptant ce règlement intérieur, le participant au stage s'engage à le respecter scrupuleusement.

J'accepte les conditions générales de vente et m'engage à respecter scrupuleusement ce règlement intérieur.

Fait le Le : / / à :

SIGNATURE :

1) Joindre photocopie recto ET verso du permis de conduire Joindre photocopie recto ET verso de la lettre REF 48 N (Cas n°2 uniquement)
Important : ce présent bulletin d'inscription ainsi que les photocopies des documents demandés sont à nous renvoyer avant le début du stage soit par mail : contact@recup-points60.fr, soit par courrier à l'adresse de **Récup-points60** ci-dessous. En cas de commande tardive, ils pourront être remis au début du stage. A défaut des pièces nécessaires, la personne concernée ne pourra pas assister au stage.